



**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**  
**NOM DU CONTRAT**  
 Ingénierie  
 PROJET N°

**FINANCEURS DU PROJET :**

nom : CCAS Oullins  
 adresse : Hôtel de Ville BP 87 69600 Oullins

**PROJET DE COMPETENCE**

Communal

**PRESTATAIRE :**

nom du prestataire : différents prestataires selon projets  
 adresse du prestataire  
 tel :  
 e-mail :  
 fax :

**DIAGNOSTIC A REALISER POUR :**

enfance

**REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX :**

A déterminer

**CALENDRIER DE LA REALISATION**

date de démarrage prévue : janv-17  
 durée prévisionnelle : 2 ans

**NATURE DU PROJET**

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ

Dans le cadre du Projet Educatif De Territoire, les actions visent à améliorer la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Conduire des projet inter-structures pour permettre l'échange de pratiques entre professionnels. Associer dans une réflexion sur leurs pratiques les professionnels quelque soit leur qualification et leur rôle dans l'équipe. Elaborer et évaluer le projet pédagogique des structures d'accueil.

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

Formation inter-structures : 2017 Recherche-action Bien accueillir toutes les familles prestataire le Furet. Co-animation de la démarche avec la coordinatrice enfance-jeunesse auprès des professionnels et des parents.  
 2018 : Formation des professionnels au langage des signes avec les enfants et sensibilisation des parents.  
 Accompagnement par un prestataire à définir. Projet éveil culturel 2017 et 2018 : collaboration avec des artistes au sein des structures d'accueil et intervention auprès des professionnels. Sensibilisation des parents au projet mené. Durée du projet : janvier-juin. Elaboration projet d'établissement des EAJE ; 2017: Petit prince et accueillant LAEP. 2018 : EAJE Anequin et Pinocchio. Prestataire 2017 : Marie-Paule Thollon-Behar. Psychologue du développement pour EAJE Le Petit Prince et ACEPP pour le LAEP. 2018 : prestataire à définir.

Envoyé en préfecture le 11/12/2017  
 Recu en préfecture le 11/12/2017



**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**  
**NOM DU CONTRAT**  
**Lieu d'accueil enfants parents**  
**PROJET N° E**

**NOM DU PROJET :**  
**& adresse de l'activité**

Nom à définir  
5, bis rue Ampère 69600 Oullins

**IDENTIFIANT CAF :**

**FINANCEURS DU PROJET :**

nom : Centre Communal d'Action Sociale  
adresse : Hôtel de Ville BP 87 69923 Oullins Cedex

**COMPETENCES :**

Territoire : Communal

**GESTIONNAIRE DU PROJET :**

nom du gestionnaire : Centre Communal d'Action Sociale  
adresse : Hôtel de Ville BP 87 69923 Oullins Cedex  
tel : 04 72 39 73 13  
e-mail : [emartin@ville-oullins.fr](mailto:emartin@ville-oullins.fr)  
fax :  
statut : CCAS

**PROJET :**

Nature : Flux en création  
Date de démarrage : 09/01/18

**NATURE**

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ

Proposer un espace convivial où les enfants de moins de quatre ans et leurs parents sont accueillis de manière libre et sans inscription. Proposer un espace de jeux pour les enfants leur permettant de faire leurs premières expériences de socialisation. Favoriser les échanges entre parents pour rompre l'isolement. Valoriser les compétences des parents et renforcer l'estime de soi.

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

**ouverture du lieu un matin matin tous les 15 jours hors vacances scolaires. Accueil en binome.  
Equipe accueillante : directrice EAJE (puéricultrice), animatrice RAM (psychologue), vacataire (psychologue).**

## DONNÉES FINANCIÈRES

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges</b>						
Personnel				4 250,00 €	4 292,50 €	4 335,43 €
Autres charges				940,00 €	949,40 €	958,89 €
<b>Total charges</b>	- €	- €	- €	<b>5 190,00 €</b>	<b>5 241,90 €</b>	<b>5 294,32 €</b>

## Produits

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
participations familiales			- €	- €	- €	- €
Caf PS LAEP			#DIV/0!	1 492,77 €	#DIV/0!	#DIV/0!
Caf FPT						
Autres subventions						
Subvention collectivité				- €	- €	- €
Subvention Collectivité retenue pour la PSEJ						
Participation MSA						
Subvention du CG						
<b>Total produits</b>	- €	- €	<b>#DIV/0!</b>	<b>1 492,77 €</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention :  
selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire définis ci-après :

fqsd

## DONNÉES D'ACTIVITÉ

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
Nb annuel hres ouverture				43		
Nb annuel hres organisation				29		
Total heures fonctionnement	0	0	0	63,75	0	0
Prix de revient	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	81,41 €	#DIV/0!	#DIV/0!

## PERSONNEL

mise à disposition :

nombre :

employeurs :



Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 069-216901496-20171207-20171207\_18-DE

**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**  
**NOM DU CONTRAT**  
**Relais assistantes maternelles**  
**PROJET N° E**

**NOM DU PROJET :** Ampère  
**& lieu de l'activité :** 5, bis rue Ampère 69600 Oullins

**IDENTIFIANT CAF :**

**FINANCEURS DU PROJET :**

**Nom :** CCAS  
**Adresse :** Hôtel de Ville BP 87 69 600 Oullins  
**Tel :** 04 72 39 73 13  
**E-mail :**  
**Fax :**

**COMPETENCES :**

**Territoire :** Communal

**GESTIONNAIRE DU PROJET :**

**nom du gestionnaire :** CCAS  
**adresse :** Hôtel de ville BP 87 69 600 Oullins  
**tel :** 04 72 39 73 13  
**E-mail :**  
**fax :**  
**Statut :** CCAS

**PROJET :**

**Nature :** Flux en création  
**Date de démarrage :** 01/01/17

**NATURE DU PROJET**

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ

Faciliter la mise en relation des assistantes maternelles et des parents en recherche d'un mode d'accueil. Promouvoir l'image des assistantes maternelles et le mode d'accueil individuel auprès des parents. Diffuser une information générale en matière de droit du travail et orienter vers les interlocuteurs compétents en cas de questions spécifiques. organiser des temps collectifs pour les enfants avec des activités adaptées à leur développement. Permettre aux assistantes maternelles de bénéficier d'espaces de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles. Faciliter la formation pour les assistantes maternelles. Collaborer avec le Point Accueil Parents et les établissements d'accueil. Contribuer à l'observation des conditions d'accueil des enfants de moins de six ans. Travailler en concertation avec le relais de la Bussière.

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

0,8 ETP animatrice. 3 demi-journées de temps collectifs par semaine. Quartiers d'interventions : Ampère-Jean Macé, Montmein et saulaie. Accueil des parents et des assistantes maternelles sur rendez-vous. Organisation de soirées- débats en direction des assistantes maternelles et/ou des parents. Organisation de temps de rencontres parents-assistantes maternelles. Participation aux projets inters-structures menés dans le cadre de la coordination petite enfance : éveil culturel, formation, fête petite enfance. Mise à jour du diagnosctic de l'accueil individuel.

## DONNÉES FINANCIÈRES

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges</b>						
Personnel			45 274 €	45 726,58	46 183,84	46 645,68
Autres charges			2 591 €	2 616,91	2 643,08	2 669,51
<b>Total charges</b>	- €	- €	<b>47 864,84 €</b>	<b>48 343,49</b>	<b>48 826,92</b>	<b>49 315,19</b>

## Produits

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
Participations familiales						
CAF PS RAM			19 981,60 €	19 981,89 €	19 981,89 €	19 981,89 €
CAF FPT						
<i>PS RAM retenue CEJ (80%)</i>	- €		<i>15 985,28 €</i>	<i>15 985,28 €</i>	<i>15 985,51 €</i>	<i>15 985,51 €</i>
Subvention MSA						
Autres subventions						
Subvention Collectivité(s)			27 883,24 €	28 361,8884	28 845,0376	29 333,30684
<i>Sub Collectivité retenue CEJ (Sub Coll + 20 % PS Ram)</i>	- €		<i>31 879,56 €</i>	<i>32 358,2084</i>	<i>32 841,41474</i>	<i>33 329,68397</i>
Subvention Conseil Général						
<b>Total produits</b>	- €	- €	<b>47 864,84 €</b>	<b>48 343,49</b>	<b>48 826,92</b>	<b>49 315,19</b>

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention :**  
selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire définis ci-après :



## DONNÉES D'ACTIVITÉ

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Activité en ETP</b>			80%	80%	80%	80%
<b>Prix de Revient</b>		#DIV/0!	59 831,05 €	60 429,36 €	61 033,65 €	61 643,99 €

**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**  
**NOM DU CONTRAT**  
**Relais assistantes maternelles**  
**PROJET N° E**

### LES OBJECTIFS GENERAUX

Animer un lieu pour les professionnels de l'accueil individuel, les parents employeurs et les enfants accueillis avec l'autre relais de la commune. Diffuser une information générale à destination des professionnels, des parents et des candidats à l'agrément. Accompagner la professionnalisation de l'accueil individuel. Participer à fonction d'observation des besoins d'accueil de la commune.

### LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Valoriser le mode d'accueil individuel auprès des parents. Permettre aux professionnels de l'accueil individuel de se rencontrer, d'échanger sur leurs pratiques. Informer les parents et les professionnels en matière de droit du travail et convention collective. Faciliter le lien offre/demande. Recenser les besoins en formation des professionnels. Contribuer au diagnostic petite enfance. Participer au partenariat petite enfance de la commune.

### LES MOYENS PEDAGOGIQUES

animation de temps collectifs pour les enfants et les assistantes maternelles. Accueil sur rendez-vous des parents et des professionnels. Organisation de réunion thématiques à destination des assistantes et/ou des parents. Organisation de rencontres parents-assistantes maternelles. Organisation de réunions partenariales à destination des parents sur l'emploi d'une assistante

### L'ANIMATEUR

0,8 ETP animatrice

### LES MODALITES PRATIQUES

3 temps collectifs par semaine. 2 permanences d'accueil + rendez-vous possibles en dehors des permanences. Organisation de fêtes. Organisation de deux rencontres parents-assistantes maternelles. Recueil des besoins des parents et des disponibilités des assistantes maternelles par le biais d'annonces et diffusion d'une liste. Organisation de deux réunions thématiques par an. Tenue d'un tableau de bord sur l'activité du relais avec le relais de la Bussière (définition d'indicateurs communs).

### LES LOCAUX

Les locaux utilisés par le Relais sont intégrés à un pôle petite enfance avec l'EAJE le petit prince. Ils sont constitués d'une salle d'activités, d'un dortoir, d'une salle de bains, d'une kitchenette avec possibilité d'accueil du public. Le bureau de l'animatrice est partagé avec la directrice de l'EAJE. Un local poussettes et un espace extérieur avec une structure de jeux sont également accessibles.



# CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

## Accueil de Loisirs PROJET J

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-216901496-20171207-20171207\_18-DE

**NOM DU PROJET :**

**ALSH EXTRASCOLAIRE (mercredis matin, mercredis après midi, vacances)**

**& adresse de l'activité :**

5 Place Anatole France 69600 Oullins

**- 6 ans**



**+ 6 ans**



**IDENTIFIANT CAF :**

20111283

**FINANCEURS DU PROJET :**

Ville d'Oullins

**nom :**

**adresse :**

Hôtel de Ville place Roger Salengro BP 87 69600 Oullins

**COMPETENCES :**

**Territoire :**

Communal

**GESTIONNAIRE DU PROJET :**

**nom du gestionnaire :**

Ville d'Oullins

**adresse :**

Hôtel de Ville Place Roger Salengro 69600 Oullins

**tel :**

04 72 39 73 13

**fax :**

**e-mail :**

[adarboux@ville-oullins.fr](mailto:adarboux@ville-oullins.fr)

**statut :**

Collectivité

**TYPE DE PROJET :**

**centre de loisirs (déclaré DDCS)**



**accueil jeunes (14 ans et plus, déclaré DDCS)**



**PROJET :**

**Nature :**

Flux en développement

**Date de démarrage du**

**dernier flux :**

06.09.2017

**NATURE DU PROJET**

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ

Des objectifs en lien avec le Projet Educatif du Territoire de la collectivité (PEDT) et le Contrat Enfance Jeunesse: des activités artistiques, physiques, récréatives, ludiques, accessibles à tous, s'inscrivant dans une démarche de découverte, d'ouverture sur le monde, de mixité et de citoyenneté.

- 1/ Permettre aux enfants de développer leur capacité à vivre ensemble, de les responsabiliser... par la participation à des activités
- 2/ Répondre aux besoins des familles (mode de garde) et promouvoir l'accès à tout le territoire et à toutes les familles, notamment celles à faible revenu, dans un objectif de mixité
- 3/ Assurer l'éveil, le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant tout en tout éduquant à l'autonomie et à la responsabilisation

Les objectifs opérationnels poursuivis et les moyens mis en œuvre:

**1/ Donner l'opportunité au plus grand nombre, de découvrir et de s'initier à des activités variées**

- une tarification adaptée aux ressources des familles

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

Une programmation d'activités récréatives et ludiques variées, dans le cadre d'un accueil collectif.

L'encadrement est assuré par des équipes composées d'1 directeur (BAFD) et d'animateurs BAFA ou équivalent. Le taux d'encadrement est de 1/8 en maternel et 1/12 en élémentaire.

Trois accueils différenciés :

- Mercredi matin > 3-11 ans : accueil de 7h30 à 12h
- Mercredi après midi > 6-11 ans : accueil de 13h30 à 16h30
- Vacances scolaires > 6-11 ans : accueil de 9h à 17h

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 069-20181496-20171207\_18-2020

	Année référence CEJ n°1	2016 Péri + Extrascolaire	2016 Retenu CEJ	2017	2018	2019	2020
<b>Charges</b>							
Personnel	- €		#VAEUR!	113 000,00 €	130 000,00 €	- €	- €
Autres	- €		#VAEUR!	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	- €
<b>Total charges</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>#VAEUR!</b>	<b>117 000,00 €</b>	<b>134 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Produits</b>							
Participations familiales	- €		#VAEUR!	38 500,00 €	51 000,00 €	- €	- €
CAF Ps Accueil Loisirs	- €		#VAEUR!	20 500,00 €	23 000,00 €	- €	- €
CAF FPT			#VAEUR!				
Autres subventions			#VAEUR!				
Subvention Collectivité	- €		#VAEUR!	54 750,00 €	56 750,00 €	- €	- €
<i>Subvention Collectivité retenue pour la PSEJ</i>		- €	#VAEUR!	54 750,00 €	56 750,00 €	- €	- €
Msa			#VAEUR!				
Subvention CG (commune - 5000 hab.)			#VAEUR!				
<b>Total produits</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>#VAEUR!</b>	<b>113 750,00 €</b>	<b>130 750,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Taux RG commune

PSO année 2013:

% périscolaire figé

	0,50 €
	%

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention :**  
selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire définis ci-après :



	Année référence CEJ n°1	2016 Péri + Extrascolaire	2016 Retenu CEJ	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre d'actes ouvrant droit</b>				33690	39000		

	Année référence CEJ n°1	2016 Péri + Extrascolaire	2016 Retenu CEJ	2017	2018	2019	2020
<b>Prix de revient par acte</b>		#DIV/0!	#VAEUR!	3,47	3,44	#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Participation Usagers Moyenne</b>		#DIV/0!	#VAEUR!	1,14	1,31	#DIV/0!	#DIV/0!

**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

Accueil de loisirs  
PROJET N° Accueil de loisirs

**EXTRAIT DU PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

Date de la précédente mise à jour de la fiche projet :

**DESCRIPTION SOMMAIRE DU CONTENU DU PROJET:**

Accueil de loisirs extrascolaire : mercredi matin et après midi, vacances.

Une programmation d'activités récréatives et ludiques variées, dans le cadre d'un accueil collectif.

L'encadrement est assuré par des équipes composées d'1 directeur (BAFD) et d'animateurs BAFA ou équivalent. Le taux d'encadrement est de 1/8 en maternel et 1/12 en élémentaire.

Trois accueils différenciés :

- Mercredi matin > 3-11 ans : accueil de 7h30 à 12h
- Mercredi après midi > 6-11 ans : accueil de 13h30 à 16h30
- Vacances scolaire > 6-11 ans : accueil de 9h à 17h

TRANCHE D'AGE		Accueil de loisirs				Accueil jeunes			
		< 6 ANS		6 - 17 ans		14 - 17 ans		18 ans et plus	
		Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
nb d'enfants prévus	mercredi matin	50	50	100	100				
	mercredi après midi			60	60				
	vacance								

**2 - Modalités de fonctionnement sur une année civile : 2017**

(mercredis matin à partir de septembre 2017)

Année scolaire	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
nb de jours mercredi matin			14				
horaires			7h30-12h				
nb de jours mercredi AM			36				
horaires			13h30 16h30				
Vacances scolaires	Toussaint	Noël	Hiver	Printemps			
nb de jours	10	5	10	10			
horaires	9h / 17h	9h / 17h	9h / 17h	9h / 17h			
Vacances scolaires	juillet	août					
nb de jours	20	10					
horaires	9h / 17h	9h / 17h	Nombre total d'heures prévisionnelles par année :				684

**3 – Personnel concerné par l'activité :**

- Précisez le personnel prévu pour l'action sur une année civile :

Fonction des personnels dont les salaires figurent dans le BP de l'action (1 ligne par personne)	Si le personnel est mis à disposition préciser par qui	Statut / nature du contrat de travail	Diplôme Qualification
Adjointe extrascolaire		Vacataire	BAFD
2 Educateurs sportifs		Titulaires	ETAPS
2 Animateurs BPJEPS		Vacataires	BPJEPS
2 enseignants			
20 animateurs		vacataires	BAFA

- Stabilité de l'équipe

Ancienneté dans	Nombre
moins de 1 an	6
de 1 à 2 ans	5
plus de 2 ans	16

**4 – Modalités d'information préalable des parents :**

affiches dans la structure

informations écrites fournies aux parents

réunion des parents dans le quartier

rencontre des parents à domicile

autres, préciser : Envois par mail, bulletin municipal

- 
- 
- 
-

**5 – Participation financière des familles :**

I coût de l'activité pour l'utilisateur :

tarif unique ou moyen  
tarif minimum  
tarif maximum

mercredi matin	mercredi après midi	vacances
36 € / trimestre	30 € / an	7 € / jour
156 € / trimestre	90 € / an	11 € / jour

il s'agit d'un coût :

à l'année	<input type="checkbox"/>	à la journée	<input type="checkbox"/>
au trimestre	<input checked="" type="checkbox"/>	à la séance	<input checked="" type="checkbox"/>
au mois	<input type="checkbox"/>	autres, précisez Pass loisirs	<input type="checkbox"/>

s'il ne s'agit pas d'un tarif unique, en fonction de quoi varie-t-il ?

quotient familial	<input checked="" type="checkbox"/>
tarif dégressif familial	<input type="checkbox"/>
autres tarifs dégressifs	<input type="checkbox"/>
autres, précisez :	

**6 – Modalités d'inscription et de suivi des enfants et des jeunes**

● l'assiduité demandée aux enfants :

ponctuelle	<input type="checkbox"/>
régulière une partie de l'année	<input type="checkbox"/>
régulière toute l'année	<input checked="" type="checkbox"/>

● contrôle des l'assiduité (un relevé de présence journalière est-il prévu ?)

oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
-----	-------------------------------------	-----	--------------------------

**7 – Mode de participation des parents**

● réunion avec les parents :

oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

● contrat proposé aux parents :

si oui, sous quelle forme ?

oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
écrit	<input checked="" type="checkbox"/>	oral	<input type="checkbox"/>

● participation des parents :

à l'inscription	<input checked="" type="checkbox"/>
au choix de l'action	<input type="checkbox"/>
au bilan de l'action	<input type="checkbox"/>
à la définition du projet	<input type="checkbox"/>
à la mise en œuvre de l'action	<input type="checkbox"/>
aux temps d'activité	<input type="checkbox"/>
autres, précisez :	<input type="checkbox"/>

● implication des parents au cours de l'action :

les parents sont informés oralement de ce qui se passe	<input checked="" type="checkbox"/>
les parents sont parfois présents pendant les séances	<input type="checkbox"/>
les parents sont réunis en fin d'année	<input type="checkbox"/>
aucune de ces mesures n'est prise	<input type="checkbox"/>
autres, précisez :	<input type="checkbox"/>

**8 – Mode de participation des enfants et des jeunes**

● participation des enfants et des jeunes

au choix des activités	<input type="checkbox"/>
au contenu des activités	<input checked="" type="checkbox"/>
au bilan de l'activité	<input checked="" type="checkbox"/>
à la prise de responsabilité dans la mise en œuvre	<input type="checkbox"/>
autres, précisez	

**9 – Les autres partenaires impliqués dans l'action**

Qui : Associations

Comment :

conception du projet	<input type="checkbox"/>
réalisation du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
évaluation du projet	<input type="checkbox"/>
autres, précisez :	

## ELEMENTS CONCOURANT A L'EVALUATION DE L'ACTION

### 1 - Eléments du diagnostic justifiant le projet :

En septembre 2017 la ville d'Oullins est revenu à la semaine de 4 jours.  
La nécessité d'un mode de garde pour les parents a justifié l'extension de l'ALSH le matin.

### 2 – Objectifs en référence au projet éducatif local ou aux orientations du CEJ :

Des objectifs en lien avec le Projet Educatif du Territoire de la collectivité (PEDT) et le Contrat Enfance Jeunesse: des activités physiques, sportives récréatives et ludiques, accessibles à tous, s'inscrivant dans une démarche de découverte, d'ouverture sur le monde, de mixité et de citoyenneté.

1/ Permettre aux enfants de développer leur capacité à vivre ensemble, de les responsabiliser... par la participation à des activités physiques et sportives

2/ Répondre aux besoins des familles (mode de garde) et promouvoir l'accès à tout le territoire et à toutes les familles, notamment celles à faible revenu, dans un objectif de mixité

3/ Un outil privilégié dans le cadre de l'ALSH : les activités physiques et sportives

4/ Assurer l'éveil, le développement et l'épanouissement personnel de l'enfant tout en tout éduquant à l'autonomie et à la responsabilisation

### 3 – Indicateurs de mesure de l'atteinte des objectifs, ci-dessus

- > le nombre d'inscription
- > la participation des filles
- > la diversité des activités
- > le nombre d'activités proposées par les enfants
- > la participation d'enfants issus des quartiers prioritaires ou en veille

### 4- Quels sont les moments qui sont destinés à faire le point dans l'année ?

- avec les enfants : A chaque fin de cycle
- avec les parents : A chaque fin de cycle
- avec l'équipe d'intervenants : A chaque début et fin de cycle
- avec les partenaires : A chaque fin de cycle

### 5 - Quels sont les effets attendus sur le public et/ou son environnement ? (indicateurs d'impacts

*Exemple : la participation des parents doit faciliter l'implication des jeunes et la régulation de la vie du groupe. L'action*

### 6 - Quels sont les résultats attendus de l'action ? (indicateurs de résultats mesurables)

*Exemple : nombre de projets de jeunes réalisés, de sorties, de mini-camps, d'activités développées par thème*

**CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE**

**Poste de Coordinateur(trice) Enfance / Jeunesse**  
**PROJET N° J**

**FINANCEUR(S) DU PROJET :**

Nom de l'employeur : Ville Oullins  
 Adresse de l'employeur : Hôtel de Ville BP 87 69923 Oullins Cedex  
 Tel : 04 72 39 73 13  
 E-mail :  
 Fax :

**COMPETENCE :**

Territoire : Communal

**DOMAINES D'INTERVENTION DU COORDINATEUR :**

secteur jeunesse

**PROJET :**

Nature : A déterminer  
 Date de démarrage : 01/09/17

**NATURE DU PROJET**

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ

Favoriser l'épanouissement, l'autonomie, l'estime de soi et la socialisation des enfants et des jeunes pendant leurs différents temps de vie. Participer à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation du PEDT. Proposer une offre de service en cohérence avec le PEDT. Accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle. Veiller à la cohérence et à la continuité éducative des actions menées sur le territoire en direction des enfants et des jeunes.

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

Proposer une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les 3-12 ans (temps d'accueil avant et après la classe, sur la pause méridienne pour les 3-12 ans, ALSH mercredi matin pour les 3-12 ans, ALSH mercredi et vacances pour les 6-12/14 ans). Piloter les dispositifs éducatifs et animer une dynamiques partenariale. Valoriser et soutenir les projets des jeunes. Mise à disposition d'un lieu ressources pour les jeunes de 12 à 25 ans. Assurer le suivi des actions conventionnées avec la CAF.

**BUDGET**

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Charges</b>					
personnel		14000	42100	42150	
<b>Total charges</b>	<b>0</b>	<b>14000</b>	<b>42100</b>	<b>42150</b>	<b>0</b>

**ACTIVITE**

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Poste en Etp</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention :**  
selon les pourcentages de répartition entre chaque partenaire définis ci-après :

**Processus de recrutement**

La Caf exerce un droit de validation préalable au recrutement d'un coordinateur. La Caf donne une réponse dans un délai d'une semaine.

En amont, la collectivité adresse à la Caf :

- ♦ l'offre de poste diffusée,
- ♦ les trois meilleures candidatures avec CV et lettre de motivation, classées par ordre de préférence,
- ♦ un argumentaire succinct des raisons du choix du meilleur candidat.

Le CTT propose au responsable du DEJ l'un des 3 avis suivants :

- => Validation du choix de la collectivité.
- => Validation du choix de la collectivité avec complément (plan de formation complémentaire...), en cas de d'écart important entre la candidature et le référentiel emploi. La compétence du coordinateur fera l'objet d'une évaluation dans les 12 mois sur la base du référentiel emploi.
- => Refus de la candidature en cas d'inadéquation manifeste entre la candidature et le référentiel emploi.

Le CTT notifie la décision de la Caf à la collectivité par mail et par courrier.

Exceptionnellement, en cas d'absence du CTT en charge du territoire, il est proposé à la collectivité de transmettre son dossier sur la balf action sociale. Les CTT présents émettent alors un avis pour validation par le responsable du DEJ.

**Conditions de financement en cas d'absence du coordinateur**

Pour les absences inférieures à 3 mois, le financement est maintenu. Au-delà, le financement est neutralisé (réfaction).

En cas de remplacement du coordinateur titulaire au-delà de 3 mois, les conditions prévues au paragraphe "processus de recrutement" s'appliquent à l'identique.

**Missions (Socle) du coordinateur/coordinatrice Enfance ou Jeunesse ou Enfance-Jeunesse**

Principaux domaines d'activité	Principaux bénéficiaires	Activités significatives
1/ Evaluer les besoins sur le territoire et identifier les enjeux à partir d'un diagnostic partagé. Etre force de proposition au sein de la Collectivité dans la définition de priorités. Améliorer les processus d'adéquation entre la demande du public et l'offre de service	Elus de la Collectivité locale et Caf	Réalisation de diagnostics/Animation d'un observatoire/Analyse des besoins non couverts et propositions
2/ Apporter un soutien technique à la création, la mise en œuvre et l'évaluation des actions co-financées par la Caf et la Collectivité. Veiller à la qualité de la gestion opérée par les gestionnaires	Gestionnaires de services ou d'actions	Animation de tables rondes inter-partenaires pour les projets nouveaux ou en difficulté, suivi d'indicateurs d'activité et financiers, co-élaboration de plans de sortie de crise, veille réglementaire et diffusion
3/ Renforcer la cohérence et la continuité éducative des actions menées au bénéfice des jeunes enfants, enfants, adolescents. Veiller à l'optimisation et rechercher les mutualisations possibles.	Réseau des gestionnaires et partenaires	Implication dans le projet éducatif local et le PEDT, animation de groupes de travail thématiques avec les acteurs locaux
4/ Assurer le suivi administratif, financier et l'évaluation des actions conventionnées avec la Caf, fluidifier les relations des partenaires du CEJ, veiller au respect des échéances contractuelles	Caf	Suivi de l'échéancier des échanges d'information entre les gestionnaires, la Collectivité et la Caf, participation à l'augmentation de la fiabilité des données transmises
5/ Veiller à la qualité de l'offre de service sur le plan réglementaire, faciliter l'accueil du public, l'expression et le traitement de la demande. Développer et renforcer la réponse aux besoins des publics en difficulté	Usagers	Implication dans l'organisation de "guichets uniques", mise en œuvre de modalités d'accueil spécifiques pour les publics en difficulté, participation à la communication sur l'offre de service

**Référentiel (Socle) de compétences du coordinateur/coordinatrice**

La fonction doit mobiliser des connaissances du niveau I ou II de l'Enseignement National (niveau licence ou maîtrise) acquises soit dans le cadre d'une formation soit par l'expérience professionnelle validée.

Le jury de recrutement doit contrôler :

**Des compétences techniques**

- Connaître la législation relative à son domaine d'activité,
- Savoir organiser la collecte, le traitement et l'analyse de données, en particulier pour le suivi d'indicateurs et l'élaboration de tableaux de bord,
- Savoir organiser des processus de résolution de problèmes
- Savoir analyser et suivre des données financières (documents budgétaires)
- Savoir participer / conduire un projet en coordonnant de multiples acteurs

**Des compétences relationnelles**

- Savoir animer des entretiens individuels
- Savoir animer des réunions et groupes de travail
- Savoir partager et transmettre des connaissances
- Savoir rédiger des documents d'aide à la décision
- Savoir représenter son institution dans son champ de délégation
- Savoir établir des relations constructives avec les partenaires

## Activités contrôlées par le Conseiller territorial de la Caf

- => Organisation d'un comité de pilotage annuel
- => Organisation et animation des instances techniques avec les acteurs du territoire relatives à l'enfance et à la jeunesse
- => Formalisation des comptes rendus de réunions animées par le coordinateur (comité de pilotage, comités techniques...)
- => Réalisation d'un rapport d'activité annuel sur la base de la trame proposée par la Caf
- => Participation aux réunions organisées par la Caf relatives à l'enfance et à la jeunesse
- => Transmission à la Caf des pièces justificatives pour le traitement du droit CEJ dans les délais impartis (acompte, solde, actualisation)
- => Pour les années où le CEJ est en renouvellement, transmission des documents dans les délais impartis

# CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE

0  
Coordination  
PROJET N° J

## NOM & FONCTION DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE

RAYBAUD Phillipe. Directeur Pôle Education

## FORMATION INITIALE DU COORDINATEUR :

DEJEPS (VAE en cours)

Master 1 management des sports loisirs

## FORMATION PREVUE :

## ELEMENTS CONCOURANT A L'EVALUATION DE L'ACTION

### 1 - Eléments du diagnostic justifiant le projet :

Par le biais de l'élaboration d'une démarche de projet éducatif de territoire, la commune vise une continuité éducative et une cohérence des actions menés en direction des 3-25 ans.

La collectivité propose une offre d'accueil sur les temps avant et après la classe ainsi que sur la pause méridienne.

Elle organise également un accueil de loisirs le mercredi matin pour les 3-12 ans, l'après-midi et les vacances scolaires pour les 6-12/14 ans

D'autres acteurs sont présents sur ces différents temps.

La ville accompagne les jeunes dans leurs projets en valorisant les initiatives et en proposant un lieu ressources.

### 2 – Indicateurs de mesure de l'atteinte des objectifs, ci-dessus

Fréquentation des accueils de loisirs par les enfants.

Fréquentation du lieu ressources par les jeunes.

Pilotage des dispositifs éducatifs.

Animation d'une démarche partenariale au niveau des acteurs jeunesse.

### 3 – Quels sont les effets attendus

*(indicateurs d'impacts)ex : mise en réseau des acteurs locaux, cohérence des actions*

Connaissance mutuelle des acteurs

Diversité et complémentarité des actions menées par les différents acteurs.

Développement des liens avec l'Education Nationale.

### 4 – Quels sont les résultats attendus

*ex : nombre d'actions mutualisées, groupes de travail inter-opérateurs, ...*

participation aux actions menées en partenariat avec les différents opérateurs.

participation aux instances du PEDT : groupe technique Ville et rencontres partenaires.



Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 069-210901496-20171207-20171207\_18-DE

# CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

## Etablissement d'accueil du jeune enfant

PROJET N°

**NOM DU PROJET :**

**EAJE Le Petit Prince**

**& adresse de l'activité :**

5, bis rue Ampère

**TYPE D'ACCUEIL**

collectif

**IDENTIFIANT CAF :**

**FINANCEURS DU PROJET :**

nom :

Centre Communal d'Action Sociale

adresse :

Hôtel de Ville BP 87 69600 oullins

**COMPETENCES :**

Territoire :

Communal

**GESTIONNAIRE DU PROJET :**

nom du gestionnaire :

Centre Communal d'Action sociale

adresse :

Hôtel de Ville BP 87 69600 Oullins

tel :

04 72 39 73 13

e-mail :

[emartin@ville-oullins.fr](mailto:emartin@ville-oullins.fr)

fax :

statut :

CCAS

**PROJET :**

Nature :

Flux en création

Date de démarrage :

16/01/17

Public bénéficiaire

Eaje de quartier

**NATURE DU PROJET**

Objectifs en référence au projet social ou aux orientations du CEJ

Assurer un accueil de l'enfant favorisant son bien-être, sa sécurité et sa santé. Accueil des enfants porteurs de handicaps. Soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant. Proposer une offre d'accueil adaptée aux besoins des parents : plannin fixe, à la semaine, au mois, sur réservation à la semaine. Accueil des enfants de moins de 4 ans scolarisés en complément de l'école. Faciliter l'entrée à l'école maternelle. Des objectifs d'accueil en fonction de la situation socio-professionnelle des parents sont définis chaque année pour l'ensemble des EAJE municipaux et associatifs de la commune en fonction de l'étude de la demande et du profil des familles accueillies. Veiller à la mixité du public accueilli.

Descriptif du projet (actions / activités prévues, personnel prévu ...)

agrément modulé : 12 places de 7h30 à 11h30 et 20 places de 11h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Composition de l'équipe : 1 directrice puéricultrice, 1 EJE adjointe, 3 auxiliaires de puériculture, 2 CAP petite enfance, 1 agent de cuisine et d'entretien. Vacances médecin et psychologue. Partenariat avec l'école maternelle. Partenariat avec la médiathèque et la ludothèque. participation au projet inter-structures (éveil culturel, fête petite enfance, formation).

## DONNEES FINANCIERES

Envoyé en préfecture le 11/12/2017

Reçu en préfecture le 11/12/2017

Affiché le

**SLO**

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
				069-216901496	2017-20171207	2020E
<b>Charges</b>						
Personnel			316 722,00 €	319 889,22 €	323 088,11 €	326 318,99 €
Autres charges			37 909,00 €	38 288,09 €	38 670,97 €	39 057,68 €
<b>Total charges</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>354 631,00 €</b>	<b>358 177,31 €</b>	<b>361 759,08 €</b>	<b>365 376,67 €</b>
<b>Produits</b>						
Participations familiales			29 917,00 €	34 024,83 €	34 024,83 €	34 024,83 €
Caf Psu			88 383,00 €	100 518,67 €	100 518,67 €	100 518,67 €
Caf fonds caf			14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
MSA			1 125,00 €	1 279,00 €	1 279,00 €	1 279,00 €
Autres subventions						
Subvention Collectivité ou Employeur			221 206,00 €	208 354,81 €	211 936,58 €	215 554,17 €
<i>Subvention Collectivité retenue pour la PSEJ</i>						
Subvention CG						
<b>Total produits</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>354 631,00 €</b>	<b>358 177,31 €</b>	<b>361 759,08 €</b>	<b>365 376,67 €</b>

- Action financée par plusieurs des partenaires à la présente convention**  
selon la répartition entre chaque partenaire définie ci-après :

## DONNEES D'ACTIVITE

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
Nb de places PMI			20	20	20	20
Nb de places retenues			20	20	20	20
Nombre moyen d'heures d'ouverture / jour			11,00	11,00	11,00	11,00
Nb de jours ouverture / an			215	224	224	224
Nb d'heures ouverture / an		0	2365	2464	2464	2464
Nb d'actes payés 0-6 ans			26 000	29 570	29 570	29 570

## DONNEES CALCULEES

	Année référence CEJ n°1	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité théorique	0		47300	49280	49280	49280
Capacité modulée						
Taux d'occupation	#DIV/0!	#DIV/0!	55%	60%	60%	60%
Nombre d'heures par place	#DIV/0!	#DIV/0!	1 300	1 479	1 479	1 479
Prix de revient par acte	#DIV/0!	#DIV/0!	13,64 €	12,11 €	12,23 €	12,36 €
Participation Usagers Moyenne			1,15 €	1,15 €	1,15 €	1,15 €

## OBSERVATIONS

## CONTRAT ENFANCE & JEUNESSE

0

### Etablissement d'accueil du jeune enfant

PROJET N°

## ELEMENTS CONCOURANT A L'EVALUATION DE L'ACTION

### 1 - Eléments du diagnostic justifiant le projet :

Etude de la demande 2015 : 407 demandes enregistrées auprès du Point Accueil Parents et des établissements.  
Le taux de résolution par les EAJE est de 50 %.

Pour l'accueil en contrat : 47 % des demandes à temps plein, 26 % des demandes sur 4 jours,

17 % des demandes netre mi-temps et 3 jours et demi, 10 % des demandes inférieures à un mi-temps.

56 % des demandes émanent de parents actifs, 18 % avec un parent au foyer et 26 % de familles en formation .  
ou avec une problématique d'emploi.

14 % des demandes émanent du quartier Ampère-Jean-Macé.

### 2 - Indicateurs de mesure de l'atteinte des objectifs, ci-dessus

suivi mensuel des statistiques de présence des enfants

suivi mensuel des objectifs d'accueil

analyse annuelle du profil des familles accueillies

### 3- Quels sont les moments qui sont destinés à faire le point dans l'année ?

mise à jour des objectifs d'accueil au printemps

bilan de la rentrée de septembre

comité de pilotage CEJ

enquête de satisfaction parents en juin

### 4 - Quels sont les effets attendus sur le public et/ou son environnement ? (Indicateurs d'impacts)

adaptation des formules d'accueil proposées aux besoins des parents

mixité sociale du public accueilli

### 5 - Quels sont les résultats attendus de l'action ? (indicateurs de résultats)

degré de satisfaction élevé des parents

*bien-être des enfants*

adéquation du public accueilli avec les objectifs d'accueil

## Si changement d'agrément en cours d'année et/ou modulation d'agrément Pmi

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	A retenir dans fiche projet
Capacité selon PMI	12 places	20 places				20
Amplitude journalière, en centièn	3,00	7,00				
Nombre de jours d'ouvertur	224	224				448
Amplitude annuell						1 971 heures
Capacité théoriqu	8 064 heures	31 360 heures	heures	heures	heures	39 424 heures

## Pour un Eaje Familial

Capacité équipement selon PMI	
Somme des places des assistantes maternelles en activité au 31 décembre	
Amplitude journalière moyenne	
Nombre de jours d'ouverture	
Capacité théorique	heures
Capacité retenue	heures